

Brevet		Module de la viticulture
WI 04	Dégats, protection des plantes et techniques d'application	
Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC de viticulteur et disposant d'une expérience pratique suffisante dans la branche ou le secteur visé.	
Compétences	<p>A la fin du module, la candidate/le candidat est capable d'assurer la protection phytosanitaire et la gestion de la flore adventice du vignoble dans un contexte respectant les exigences hygiéniques et environnementales :</p> <p>Il/elle est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. reconnaître les dégâts provoqués par les maladies et les ravageurs et évaluer leur importance économique. Il identifie les plantes adventices et évalue leur impact. 2. reconnaître les organismes antagonistes et régulateurs actifs dans les vignobles. 3. inventorier et évaluer les méthodes prophylactiques et les méthodes alternatives de lutte. 4. planifier la lutte directe et en évaluer l'efficacité et la rentabilité. 5. prendre des mesures pour éviter la formation de résistances, les dommages à l'environnement et les résidus. 6. régler les appareils de pulvérisation. 7. exposer les caractéristiques générales des cahiers des charges PER et BIO. 	
Contenus	Cours théoriques Travaux pratiques de contrôles phytosanitaires Travaux pratiques d'identification de plantes adventices	
Durée (heures)	40 heures de cours	
Evaluation	Un examen oral d'une durée de 25 minutes	
Reconnaissance	Le module est capitalisable pour l'obtention du brevet et de la maîtrise dans le champ professionnel de l'agriculture selon la liste des modules.	
Prestataires	Centres de formation agricole et branches spéciales	
Validité	6 ans après l'évaluation du module	
Nombre de points	4 points	
Remarques		

Objectifs détaillés		
Le/la candidat(e) est capable de...		Niveau c*
1.1	... décrire les symptômes et les dégâts provoqués par les maladies et les insectes.	C2
1.2	... identifier les plantes adventices les plus importantes présentes dans les vignobles.	C2
1.3	... évaluer l'importance des dégâts ou du développement des plantes adventices en fonction des seuils de tolérance et du cycle végétatif de la vigne.	C4
2.1	... réaliser les contrôles phytosanitaires et interpréter les résultats.	C5
2.2	... exécuter un recensement botanique dans une parcelle et évaluer la qualité de l'enherbement.	C4
2.3	... mentionner des mesures (SVBN, OQE, réseaux écologiques, murs en pierres sèches, ...) permettant d'améliorer l'environnement du vignoble.	C2
3.1	... inventorier les méthodes prophylactiques et les méthodes alternatives de lutte et évaluer leur efficacité.	C4
3.2	... décrire les techniques alternatives de gestion de la flore adventice et comparer les propriétés de ces techniques.	C2
4.1	... établir un plan de traitements adapté à une situation régionale.	C3
4.2	...calculer les coûts des plans de traitements et des méthodes alternatives de lutte.	C3
5.1	... se conformer aux aspects législatifs relatifs à l'usage des produits de traitement.	C4
6.1	... calculer les doses de produits et les volumes de bouillie selon le développement végétatif de la vigne ou de l'enherbement.	C3
6.2	... évaluer la qualité d'application d'un pulvérisateur et proposer des mesures pour améliorer cette qualité.	C5
6.3	... présenter les mesures à prendre pour protéger les personnes et l'environnement lors de l'application de produits phytosanitaires.	C3
7.1	... exposer les exigences et caractéristiques générales des cahiers des charges PER et BIO.	C3

* Niveau cognitif selon Bloom